

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMMISSION SCOLAIRE DES PATRIOTES

Procès-verbal d'une séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Patriotes tenue le mardi 3 octobre 2017, à 19 heures, au 1216, rue Lionel-H.-Grisé à Saint-Bruno-de-Montarville.

**SONT PRÉSENTS :** mesdames et messieurs les commissaires, Josée Bissonnette, Philippe Guénette, Christian Huppé, Valérie La Madeleine, Alain Langlois, Gaétan Marcil, Jean-François Meilleur, Veronique Morel, Amélie Poirier, Hélène Roberge, Ronald Tremblay, Carole Vigneault ainsi que Normand Boisclair, Isabel Godard, Sylvie Gorgeon et Jean-François Lortie, représentants du Comité de parents.

**ABSENCE :** aucune.

Assistent également à cette séance : mesdames et messieurs, Luc Lapointe, directeur général intérimaire, Linda Fortin, directrice générale adjointe, Patrick Mendes, directeur général adjoint, Marie-Rose Vandemoortele, directrice générale adjointe intérimaire, Catherine Houpert, secrétaire générale, Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, Nathalie Avon, directrice du Service des ressources humaines, Cindy Dubuc, directrice adjointe du Service des ressources éducatives, Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, Pierre Girard, directeur du Service des ressources informatiques et Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières.

## **1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Hélène Roberge, présidente, fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19 heures.

## **2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**C-023-10-17**

Il est proposé par madame Josée Bissonnette d'adopter l'ordre du jour suivant :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Revue et adoption de l'ordre du jour
3. Revue et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017
4. Affaires en cours
  - 4.1. Suivi à la dernière séance
5. Parole au public
6. Points de décision
  - Service du secrétariat général et des communications
    - 6.1. Action collective sur les frais chargés aux parents / Recours contre les assureurs / Mandat
    - 6.2. Protecteur de l'élève et substitut / Mandat au comité de gouvernance et d'éthique
  - Service des ressources éducatives
    - 6.3. Révision de la Politique relative aux projets pédagogiques particuliers / Autorisation de consultation
  - Service de l'organisation scolaire
    - 6.4. Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2018-2019 / Autorisation de consultation
  - Service des ressources financières
    - 6.5. Encadrements financiers 2017-2018 / Adoption
  - Service des ressources matérielles
    - 6.6. Choix des professionnels en architecture et en ingénierie pour l'agrandissement de l'école des Cœurs-Vaillants / Contrat de gré à gré (projet 8653-152)
7. Point d'information
8. Affaires diverses
9. Protecteur de l'élève / Avis

10. Parole au public
11. Rapport de la présidente
12. Parole aux membres du Conseil
  - 12.1. Parole aux commissaires-parents
  - 12.2. Parole aux autres commissaires
13. Levée de la séance

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**C-024-10-17** Il est proposé par madame Carole Vigneault d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2017, tel que rédigé.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **4. AFFAIRES EN COURS**

#### **4.1 Suivi à la dernière séance**

Néant

### **5. PAROLE AU PUBLIC**

Néant

### **6. POINTS DE DÉCISION**

#### Service du secrétariat général et des communications

#### **6.1 Action collective sur les frais chargés aux parents / Recours contre les assureurs / Mandat**

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant la demande d'autorisation d'intenter une action collective introduite dans le district de Chicoutimi et portant le numéro de Cour 150-06-000007-138 à l'encontre de la Commission scolaire des Patriotes et 67 autres commissions scolaires relativement aux frais chargés aux parents (ci-après l'« Action collective »);

Considérant le jugement de la Cour supérieure du district de Chicoutimi en date du 6 décembre 2016 autorisant l'exercice de l'Action collective;

Considérant la signification de la demande introductive d'instance en action collective à la Commission scolaire des Patriotes le 23 juin 2017;

Considérant que conformément à la police d'assurance responsabilité dont elle bénéficie, la Commission scolaire des Patriotes a avisé ses assureurs de l'Action collective;

Considérant les réserves émises par les assureurs de la Commission scolaire des Patriotes relativement à leur obligation de défendre et d'indemniser à la suite d'un jugement défavorable ou d'un règlement hors Cour dans le cadre de l'action collective;

Considérant l'analyse des garanties qui révèle l'existence de motifs pour contester les exclusions soulevées par les assureurs de la Commission scolaire des Patriotes en lien avec l'Action collective;

Considérant le *Règlement sur la délégation de fonctions et de pouvoirs*;

**C-025-10-17** Il est proposé par madame Carole Vigneault :

D'autoriser la secrétaire générale à mandater le cabinet Tremblay Bois Mignault Lemay, s.e.n.c.r.l. pour intenter tout recours visant à forcer les assureurs de la Commission scolaire des Patriotes à la défendre et à indemniser les demandeurs

dans le cadre de l'action collective portant le numéro de Cour 150-06-000007-138, à la suite d'un règlement hors Cour ou d'un jugement défavorable à intervenir dans cette cause;

D'autoriser la secrétaire générale à signer tout document permettant de donner effet et d'assurer la poursuite de ce mandat.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **6.2 Protecteur de l'élève et substitut / Mandat au comité de gouvernance et d'éthique**

Madame Catherine Houpert, secrétaire générale, présente ce dossier.

Considérant la démission de la personne occupant la fonction de protecteur de l'élève, madame Maude Rousseau, en date du 21 septembre 2017;

Considérant la nécessité de tenir un processus de sélection visant à combler cette fonction ainsi que celle de substitut à cette fonction;

Considérant l'article 220.2 de *la Loi sur l'instruction publique* qui prévoit que « *Le protecteur de l'élève est désigné après consultation du comité de parents et sur la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique. (...)* »;

**C-026-10-17**

Il est proposé par monsieur Alain Langlois :

De mandater le Comité de gouvernance et d'éthique afin qu'il tienne un processus de sélection visant à combler la fonction de Protecteur de l'élève et celle de substitut, qu'il consulte le Comité de parents et présente une recommandation au Conseil des commissaires à ces fins.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Madame Valérie La Madeleine se joint à la séance.*

### Service des ressources éducatives

## **6.3 Révision de la Politique relative aux projets pédagogiques particuliers / Autorisation de consultation**

Madame Cindy Dubuc, directrice adjointe du Service des ressources éducatives, présente ce dossier.

Considérant que la *Politique relative aux projets pédagogiques particuliers* a été adoptée le 25 juin 2014 par la résolution numéro C-179-06-14;

Considérant que cette politique prévoit que le bassin de tout projet pédagogique particulier au primaire correspond au bassin de l'école qui offre ce projet;

Considérant qu'à la suite de la consultation tenue du 5 avril au 12 mai 2017, portant sur la demande d'un groupe de parents d'ouvrir une école alternative primaire à Sainte-Julie, le Conseil des commissaires a résolu de ne pas ouvrir une telle école autonome, mais de plutôt donner suite à la proposition du conseil d'établissement de l'école Le Rucher quant à l'implantation d'un projet pédagogique alternatif dans cet établissement (résolution numéro C-018-09-17);

Considérant que, dans cette résolution, le Conseil des commissaires a indiqué que tous les élèves du territoire de la Commission scolaire des Patriotes auront la possibilité d'accéder à ce projet pédagogique particulier;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la *Politique relative aux projets pédagogiques particuliers* afin de le permettre;

**C-027-10-17**

Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'approuver, aux fins de consultation, le projet de politique relative aux projets pédagogiques particuliers;

De mandater le Service des ressources éducatives pour soumettre ce projet aux instances consultatives de la Commission scolaire des Patriotes soit le Comité consultatif de gestion, le Comité de parents et le Comité des relations professionnelles des enseignants.

La consultation se tiendra du 4 octobre au 17 novembre 2017.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

*Mesdames et messieurs les commissaires conviennent de traiter le point 9 avant le point 6.4*

## **9. PROTECTEUR DE L'ÉLÈVE / AVIS**

### **Huis clos**

**C-028-10-17** Il est proposé par monsieur Philippe Guénette que l'assemblée se poursuive à huis clos.

Il est 19 h 10.

### **Retour à l'assemblée publique**

**C-029-10-17** Il est proposé par monsieur Philippe Guénette que l'assemblée redevienne publique.

Il est 19 h 30.

### **Dossier no P010617-545**

Considérant que la substitut au Protecteur de l'élève a rendu un avis concernant une plainte en date du 15 juin 2017 et que cet avis a été transmis au plaignant, mais pas au Conseil des commissaires;

Considérant que la secrétaire générale a été informée de l'existence de cet avis le 8 septembre 2017 et a alors demandé à la substitut au Protecteur de l'élève de lui transmettre l'avis afin qu'il soit soumis au Conseil des commissaires, tel que le prévoit l'article 220.2 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant l'analyse de cet avis par les membres du Conseil des commissaires;

**C-030-10-17** Il est proposé par madame Valérie La Madeleine :

De prendre acte de l'avis du Protecteur de l'élève dans le dossier no P010617-545 daté du 15 juin 2017, lequel considère la plainte non fondée.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

### **Dossier no P050617-550**

Considérant que le Protecteur de l'élève a rendu un avis concernant une plainte en date du 3 octobre 2017;

Considérant l'analyse de cet avis par les membres du Conseil des commissaires;

Considérant le projet de *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves* pour l'année scolaire 2018-2019, pour lequel une consultation sera autorisée au cours de la présente séance ;

**C-031-10-17** Il est proposé par madame Amélie Poirier :

De prendre acte de l'avis du Protecteur de l'élève dans le dossier no P050617-550 daté du 3 octobre 2017, lequel considère la plainte fondée;

De mandater le Service de l'organisation scolaire pour qu'il analyse la faisabilité de limiter à deux écoles différentes, l'entièreté de l'éducation préscolaire et primaire d'un élève, dans les situations de transferts pour surplus d'élèves.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Service de l'organisation scolaire

### **6.4 Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves pour l'année scolaire 2018-2019 / Autorisation de consultation**

Madame Ondine Gazzé, directrice du Service de l'organisation scolaire, présente ce dossier.

Considérant les prescriptions énoncées dans la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les modifications suggérées pour clarifier et actualiser certains éléments de la *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves*;

Considérant la présentation du dossier faite par la directrice du Service de l'organisation scolaire à l'occasion de la séance de travail du 19 septembre 2017;

Considérant les commentaires et recommandations des membres du Conseil des commissaires qui ont suivi cette présentation;

Considérant qu'à l'occasion de leur séance de travail du 26 septembre 2017, les membres du Conseil des commissaires ont analysé le projet de politique préparé par le Service de l'organisation scolaire;

**C-032-10-17** Il est proposé par madame Valérie La Madeleine :

D'approuver, aux fins de consultation, le projet de *Politique relative à l'admission et à l'inscription des élèves* pour l'année scolaire 2018-2019 déposé à l'annexe ACC-005-10-17;

De mandater le Service de l'organisation scolaire pour soumettre ce projet aux instances consultatives de la Commission scolaire en vertu de la *Loi sur l'instruction publique*, soit le Comité de parents et le Comité consultatif de gestion.

La consultation se tiendra du 4 octobre au 10 novembre 2017.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### Service des ressources financières

### **6.5 Encadrements financiers 2017-2018 / Adoption**

Madame Angèle Latulippe, directrice du Service des ressources financières, présente ce dossier.

Considérant la nécessité d'avoir un cadre financier pour la préparation du budget 2017-2018;

Considérant que les encadrements financiers comprennent les règles de gestion relatives à l'exécution du mandat du comité de suivi de l'Annexe B pour la gestion de la masse salariale du personnel enseignant;

Considérant la recommandation favorable du Comité de répartition des ressources;

Considérant la présentation faite au Comité consultatif de gestion;

**C-033-10-17** Il est proposé par madame Josée Bissonnette :

D'adopter les encadrements financiers 2017-2018 tels que déposés.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## Service des ressources matérielles

### **6.6 Choix des professionnels en architecture et en ingénierie pour l'agrandissement de l'école des Cœurs-Vaillants / Contrat de gré à gré (projet 8653-152)**

Monsieur Dominic Arpin, directeur du Service des ressources matérielles, présente ce dossier.

Considérant qu'en août 2016, la Commission scolaire des Patriotes transmettait au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur une demande d'ajout d'espaces pour l'agrandissement de l'école primaire des Cœurs-Vaillants à Contrecoeur (projet 8653-152);

Considérant que le 27 juin 2017, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport autorisait la Commission scolaire des Patriotes à agrandir l'école primaire des Cœurs-Vaillants à Contrecoeur;

Considérant qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt du public, pour le choix des services professionnels en architecture et en ingénierie, pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de construction;

Considérant que la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.R.Q., chapitre C-65.1, a.13), permet qu'un contrat comportant une dépense égale ou supérieure au seuil d'appel d'offres public (100 000 \$) soit conclu de gré à gré, lorsque l'organisme public estime qu'il lui sera possible de démontrer, compte tenu de l'objet du contrat et dans le respect des principes énoncés à l'article 2 de cette même loi, qu'un appel d'offres public ne servirait pas l'intérêt public mais que dans ce cas, le contrat doit être autorisé par le dirigeant de l'organisme public;

Considérant que lors de la construction de l'école, des concepteurs œuvrant pour trois firmes ont planifié l'architecture, la structure et la mécanique du bâtiment, afin de permettre un agrandissement de l'école dans le futur et qu'il ne servirait pas l'intérêt public d'effectuer un appel d'offres public pour choisir de nouvelles firmes pour préparer les plans de l'agrandissement, car de nouveaux concepteurs devraient consacrer du temps afin de s'approprier le dossier et ainsi engager des honoraires additionnels, alors que les concepteurs des firmes précédentes ont déjà réalisé le travail d'analyse préliminaire;

Considérant que les concepteurs ayant œuvré à la réalisation des plans et devis en architecture et en ingénierie de la structure et du civil sont toujours à l'emploi des firmes Labbé architecture inc. et Les services EXP inc., alors que, à la suite de changements organisationnels, les concepteurs en ingénierie mécanique et électrique exercent dorénavant sous la bannière Ponton Guillot inc.;

**C-034-10-17** Il est proposé par monsieur Ronald Tremblay :

D'autoriser que soient conclus des contrats de services professionnels de gré à gré avec les firmes suivantes :

- En architecture à la firme Labbé Architecte Inc;
- En ingénierie de la structure et en ingénierie civile à la firme Les services EXP inc.;
- En ingénierie mécanique / électrique à la firme Ponton Guillot inc.

pour la préparation des plans et devis en vue de réaliser les travaux de l'agrandissement de l'école primaire des Cœurs-Vaillants à Contrecoeur (projet 8653-152).

La proposition est adoptée à l'unanimité.

## **7. POINT D'INFORMATION**

Néant

## **8. AFFAIRES DIVERSES**

Néant

## **10. PAROLE AU PUBLIC**

Néant

## **11. RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE**

Madame Hélène Roberge présente un rapport sur les activités auxquelles elle a participé dernièrement.

Ce rapport fait état notamment des activités suivantes :

### ACTIVITÉS POLITIQUES ET DE REPRÉSENTATION

- Présence au défilé de mode organisé par Intégration Compétences à Beloeil
- Remise de médailles dans le cadre du Duathlon-Triathlon de Boucherville

### ACTIVITÉS MÉDIATIQUES

- Entrevues au sujet de la lettre de démission du président du CCSEHDAA :
  - » avec le Journal de Montréal
  - » avec le Journal les Versants
  - » avec le journal l’Oeil Régional
  - » avec la radio FM 103.3
  - » avec Radio-Canada

### ACTIVITÉS CSP

- Lancement du Code de vie de l’école Sainte-Marie. *Le vice-président m’a remplacée à cette activité. Le commissaire de Chambly était également présent.*

### ACTIVITÉS RCSM, FCSQ ET RÉGIONALES

- Rencontre du Conseil d’administration du RCSM en compagnie de  
Parmi les sujets à l’ordre du jour:
  - » Élection à la présidence
  - » Élection à la vice-présidence
  - » Retour sur le Conseil général de la FCSQ
  - » Comité des partenaires du marché du travail – nomination d’une représentante
  - » État de situation de l’IRC Montérégie : Assemblée générale prévue le 16 novembre. J’ai été désignée pour représenter le RCSM au futur conseil d’administration
  - » Valorisation des élus scolaires en Montérégie
  - » Activités de formation
  
- Commission permanente de la mission éducative de la FCSQ  
Parmi les sujets à l’ordre du jour:
  - » Présentation conjointe aux trois commissions permanentes : Comité de la taxe scolaire de l’île de Montréal
  - » Approbation du plan d’action de la CPMÉ
  - » Résolution relative au projet de loi no. 143 sur la qualité des services de garde éducatifs à l’enfance. J’ai été désignée pour représenter la FCSQ au Comité de pilotage en suivi à la déclaration adoptée lors du Sommet sur l’éducation à la petite enfance.
  - » Grande tournée qualité en petite enfance organisée par l’AQCPÉ (Association Québécoises des CPE). Pour information : <http://www.aqcpe.com/actualites/2017/09/grande-tournee-qualite/>
  - » Échanges sur le processus d’élaboration du PEVR (Plan d’engagement vers la réussite)

## CORRESPONDANCE REÇUE

- Lettre de démission du président du Comité consultatif des services aux élèves handicapés ou en difficulté d'apprentissage ou d'adaptation (CCSEHDAA)
- Invitation à participer au Défi Chaîne de vie au Mont-Saint-Bruno.

## **12. PAROLE AUX MEMBRES DU CONSEIL**

### **12.1 Parole aux commissaires-parents**

Monsieur Normand Boisclair indique que le 5 octobre se tiendra l'assemblée générale du Comité de parents. Environ 60 % des membres sont nouvellement nommés. Seules trois écoles n'ont pas élu de représentants, ce qui est moitié moins que l'an dernier. Monsieur Jean-François Lortie sera le représentant du Comité consultatif sur les services aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage pour siéger au Comité de parents.

Monsieur Jean-François Lortie indique qu'hier s'est tenue l'assemblée générale des parents d'élèves handicapés et en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. Trois nouveaux membres ont été désignés pour siéger au Comité consultatif sur les services aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage. Ceux-ci seront officiellement désignés par le Comité de parents le 5 octobre.

Madame Isabel Godard fait état d'un nouveau projet « l'école des parents » qui vise à organiser des séances de formation à l'intention des parents. Une première conférence se tiendra le 18 octobre, sur la sexualité des adolescents, à l'école secondaire Polybel.

### **12.2 Parole aux autres commissaires**

Madame Carole Vigneault fait état de sa visite au conseil de ville de Saint-Bruno-de-Montarville en lien avec le refus de la ville de participer gratuitement à la course annuelle de l'école secondaire du Mont-Bruno. Celle-ci demande que les équipements soient loués plutôt que prêtés.

Monsieur Gaétan Marcil propose qu'un représentant de la Commission scolaire participe au souper-bénéfice de la maison des enfants de la Montérégie. Il souligne que lui-même ainsi que madame Josée Bissonnette, madame Valérie La Madeleine, monsieur Christian Huppé et madame Amélie Poirier, poseront leur candidature aux élections municipales qui se tiendront en novembre prochain.

## **13. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**C-035-10-17** À 20 h, il est proposé par monsieur Alain Langlois de lever la présente séance.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

---

Présidente

---

Secrétaire générale

CH/lm